Les zones d'activités économiques intelligentes une nouvelle forme d'organisation territoriale en faveur du développement local.

Smart economic activity zones a new form of territorial organization for local development.

M. DERFOUF Mohamed Amine[1,*] , Dr .HAID Zahia [2], Dr Merras Mohamed[3]
[1] Université Abou Bekr Belkaid - Tlemcen (Algérie),
[2] École supérieure de managemant – Tlemcen (Algérie),
[3] Full Université de Saida Dr. Moulay Tahar (Algérie),

Received: 16/06/2019 Accepted: 07/07/2019 Published:16/07/2019

Résumé: Afin de diversifier d'avantage notre économie le gouvernement algérien a adopté un nouveau modèle économique pour redynamiser le développement local et libérer l'infinitive économique. Ainsi en mettant en avant un management de proximité pour rendre le climat des affaires plus propice à la création des entreprises. Afin gagner le pari d'une croissance accélérée l'intelligence territoriale représente une alternative prometteuse pour le gouvernement algérien, en stimulant une synergie participative entre l'ensemble des acteurs économiques basée sur une interconnexion entre les acteurs locaux.

Les mots clés: Intelligence territoriale, Intelligence économique, Les zones d'activités économiques, développement local, Les collectivités locales.

Codes de classification Jel : H71; H72

Abstract:: In order to diversify our economy to benefit the Algerian government has adopted a new business model to boost local development and liberate the economic infinitive.

Thus by putting forward a nearness management to make the business climate more conducive to the creation of enterprises. In order to win the challenge of accelerated growth, the territorial intelligence represents a promising alternative for the Algerian government, stimulating a participative synergy between all economic actors based on an interconnection between local actors

Keywords: The territorial intelligence, Economic intelligence, Local development, Mini-zones for economic activities, The local collectives.

Codes de classification Jel : H71; H72

* Corresponding author, e-mail: derfouf_amine@yahoo.fr, .

I- Introduction :

Dans un contexte de crise économique causée par la chute des prix des hydrocarbures, une nouvelle approche économique est adoptée par le gouvernement Algérien afin d'insuffler l'esprit de l'initiative, dans la gestion des collectivités locales permettant de faire du territoire national un espace de concurrence, de création de richesse, pour sortir définitivement de la gestion de la rente pétrolière.

Dans cette perspective, les collectivités locales devraient opter pour un management de proximité efficace et transparent, permettant de mieux maîtriser la gestion de leurs territoires. Une telle démarche suppose de s'attaquer aux modes d'organisation et de management des collectivités locales en vue de créer les conditions qui favorisent la coordination et la communication entre l'ensemble des acteurs économiques. C'est dans ce contexte que s'impose l'intelligence territoriale (**Notée par la suite IT**) en tant qu'un système qui répond aux besoins des collectivités locales à une circulation fluidifiée d'informations entre l'ensemble des intervenants dans le domaine de création et d'accompagnement des entreprises.

Nous tenterons par cette contribution, de démontrer le rôle de l'IT dans la nouvelle trajectoire tracé par le gouvernement pour les collectivités locales en tant qu'un mode de management en faveur des zones d'activités économiques intelligentes.

Dès lors, notre problématique est axée sur la question centrale suivante : *Quelle contribution pour l'IT dans l'équation stratégique du développement en tant qu'un système qui répond aux besoins d'une approche territoriale et participative*?

Afin de répondre à cette problématique, le présent travail de recherche sera organisé autour des axes suivants:

- Revue de la littérature sur IE et son application au niveau territoriale IT ;
- L'IT en faveur du nouveau modèle de croissance économique adopté par le gouvernement algérien
- L'IT un mode de management dédié au pilotage participatif des actions de l'état par les collectivités locales;
- Les zones d'activités économiques intelligentes une nouvelle forme d'organisation territoriale en faveur du développement local ;

II- Définitions de l'intelligence économique :

Depuis quelques années, l'intelligence économique (Notée par la suite IE) ne cesse de se développer pour devenir actuellement une discipline à part entière avec son propre objet d'étude et de ses méthodologies. De nombreuses définitions de l'IE ont été données depuis le rapport de (**Martre, H 1994.**)[1,] elles sont toujours d'actualité et prennent différentes orientations en fonction

[1] Martre, H., Clerc, P., & Harbulot, C. (1994). Intelligence économique et stratégie des entreprises. Rapport du Commissariat Général au Plan, Paris, La Documentation Française, 17, 82-94 P16. Selon le commissariat général du plan 1994, définit L'IE comme suit: « L'IE est l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement, de distribution et de protection de l'information utile aux acteurs économiques ces diverses actions sont

des structures observées : Entreprise ou Etat. Dans notre travail, nous optons pour la définition donnée en 2015 par Claude Revel, déléguée interministérielle à l'IE en France. Cette dernière définition considère l'IE comme un mode de gouvernance fondé sur la maîtrise de l'exploitation de l'information stratégique pour créer de la valeur durable dans un établissement. L'IE lie étroitement pensée et action, contribue à réduire l'incertitude, sert à la mise en œuvre des stratégies et vise à créer de la valeur. Cette définition est globale, car elle prend en compte tous les aspects informationnels de la compétition (**Claude REVEL, 2015**)[2].

III- De l'intelligence économique à l'intelligence territoriale

L'IE consiste en la maitrise et la protection de l'information stratégique pour tout acteur économique .Elle a pour triple finalité la compétitivité du tissu industriel, la sécurité de l'économie et des entreprises, et le renforcement de l'influence d'un pays (**Juillet, A. 2005**)[3]. Cette définition souligne l'importance de la compétitivité nationale dans la finalité de l'IE. Outre, le député (**Carayon, B. 2003**)[4], dans son rapport écrivait ainsi « Les territoires sont de creusets d'activités économiques juxtaposant savoir-faire traditionnels et technologies avancées. La promotion de leurs intérêts apparait directement liée à leur capacité à s'organiser en réseaux, adoptant une démarche qui repose sur l'articulation et la mise en œuvre d'une politique d'intelligence économique par la compétitivité- attractivité, la sécurité et la formation ». D'un autre côté,(**Glaeser & Hohlhase ,2004**),[5] définissent le territoire comme : « Le résultat d'un découpage administratif opéré par l'état, el il s'effectue selon des considérations stratégiques et économiques visant la prospérité et l'équité sociale pour tous les résidents du territoire ». Dans notre présent article, nous optons pour cette dernière définition qui concorde avec la définition donnée par les pouvoirs publics algériens aux collectivités territoriales de l'Etat (wilayas et communes), qui représentent notre objet d'étude.[6]

L'IT représente donc la mise en œuvre des principes de l'IE au profit de la compétitivité d'un territoire donné[7]. Elle vise en premier lieu, à encourager la dynamique locale favorisant la création des activités et donc la richesse et la création d'emplois, et à gérer stratégiquement la diversité par la création de réseau. En seconde lieu, à permettre aux entreprises d'un territoire de devenir plus compétitives en maîtrisant leur environnement pour permettre aux dirigeants de

menées légalement avec toutes les garanties de protection nécessaires à la préservation du patrimoine de l'entreprise, dans les meilleures conditions de qualité, de délais et de coût »

[2] Elhias, I., Revel, C., & Moinet, N. (2015). 100 missions d'intelligence économique. Editions L'Harmattan.P15.

[3] Coissard, S., Fontanel, M., & Zecri, J. L. (2010). Intelligence économique et pôles de compétitivité: de la gestion du capital informationnel à la création d'avantages compétitifs spécifiques. Management Avenir, (2), 270-285. P273

[4] François, L. (Ed.). (2008). Intelligence territoriale: l'intelligence économique appliquée au territoire. Lavoisier. P02

[5] Gaschet, F., & Lacour, C. (2007). Les systèmes productifs urbains: des clusters aux «clusties». Revue dEconomie Regionale Urbaine, (4), 707-728. P708,709

[6] Art 1, 2,3 et 4 de la Loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya. Art 1,2 et 3 de la Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune. https://www.joradp.dz

[7] Nous considérons un territoire comme un mix de PME, de grandes entreprises (privé et public), des institutions étatiques, universités et centres de recherche, collectivités locales liés entre eux via des réseaux locaux.

prendre les bonnes décisions au bon moment. Dans cette perspective, L'IT doit prendre la forme d'une politique nationale suivant un volet offensif et défensif pour soutenir et protéger nos entreprises dont la compétitivité est fortement liée à l'attractivité de leur territoire (**François, L 2008.**).[8]

L'IT doit se traduire par un schéma national orchestré par l'état accompagné par tous les services étatiques au niveau régional qui sont en liaison directe avec les entreprises (les collectivités territoriales, les universités et centres de recherche, les chambres de commerce et d'industrie, les dispositifs d'aide à la création des entreprises, et les banques …). Dans cette perspective le rôle de la direction générale de l'IE, des études et de la prospective au sein du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements est primordiale afin de contribuer, en relation avec les institutions et organes concernés, à la conception et à la mise en place d'un dispositif d'IE permettant d'agir sur l'environnement de l'entreprise.[9]

Sur un plan économique, la politique de l'IT est supposée se traduire par un accompagnement des entreprises en particulier les PME qui composent la majeure partie du tissu industriel algérien avec une population qui a dépassé le 1 093 170 entreprise en 2018 [10]. En effet, l'état a mis en place plusieurs mesures pour impulser le développement d'une culture entrepreneuriale basé sur les associations, et les groupements de PME. Ces mesures concernent notamment la création d'un département de la sous-traitance au sein de l'ANDPME (**l'Agence nationale de développement et de modernisation des PME**) introduit par la nouvelle loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise adoptée récemment par le parlement . Cette agence a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'état en matière de développement de la sous-traitance :

- Assurer l'intermédiation entre les donneurs et les receveurs d'ordres
- Collecter et analyser l'offre et la demande nationale en matière de capacités de sous traitance ;
- Valoriser le potentiel des PME en matière de sous-traitance à travers des programmes spécifiques visant l'amélioration de leurs performances ;
- Promouvoir les activités de sous-traitance et partenariat par le soutien aux bourses de sous traitance ;
- Assurer la mission de point focale dans le cadre d'un système d'information unifié des bourses de sous-traitance ;
- Elaborer des contrats-types selon une approche filière, se rapportant aux droits et obligations des donneurs et de receveurs d'ordres,
- Elaborer et actualiser un guide juridique de sous-traitance ;
- Assurer la médiation entre le donneur et le receveur d'ordre en cas de litiges ;

[8] François, L. (Ed.). (2008). Ibid. P30

[9] Art n : 6 du Décret exécutif n° 08-101 du 17 Rabie El Aouel 1429 correspondant au 25 mars 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements.

[10] Selon le bulletin d'information statistique de la PME n° 33 : novembre 2018.

En outre, la nouvelle loi prévoit la création des centres d'appui et de conseil à la PME, ayant pour principales missions l'appui à l'émergence, à la croissance et à la pérennisation des PME, ainsi que leur accompagnement. Le texte érige aussi auprès du ministère chargé de la PME, des fonds de garantie des crédits et un Fonds d`amorçage pour promouvoir les start-up dans des projets innovants.

IV- L'IT en faveur du nouveau modèle de croissance économique adopté par le gouvernement algérien

Le nouveau modèle de croissance économique adopté par le gouvernement algérien, place l'entreprise au centre de préoccupations, visant une meilleure performance de l'économie en vue de sortir progressivement de la dépendance des hydrocarbures. Ceci nécessitera la mobilisation de toutes les ressources disponibles au niveau local pour assurer les meilleures conditions d'attractivité des investissements.

Ce model place les collectivités locales au premier rang des acteurs devant le conduire afin de gagner le pari d'une croissance accélérée reposant sur des sources de financement diversifiées et consolidant l'équilibre territorial, et sa compétitivité. Désormais il est important d'instaurer la dimension économique dans les prérogatives de nos communes et wilayas, et l'implication des élus locaux dans l'amélioration de l'attractivité, l'implantation de projets et le captage d'investissements. En effet, il est désormais capital pour chaque wilaya et commune de stimuler l'activité économique, et mettre en avant les facilités qu'elle peut consentir aux investisseurs pour améliorer son attractivité en l'occurrence de desserrer la contrainte de la disponibilité du foncier industriel. À cet égard, le wali et le président de l'assemblée populaire communale, doivent se mettre dans la peau d'un vrai manager d'entreprise, en tant que premier responsable au niveau local.[11]

L'IT s'accorde pleinement avec les principes de la gouvernance territoriale afin de créer un espace de partenariat entre l'ensemble des acteurs politiques, économiques, institutionnels et sociaux dans la perspective d'un projet de développement durable. Dans ce contexte, l'exploitation d'un territoire repose pour une grande part sur la capacité à recueillir et traiter les informations présentes dans l'environnement et qui permettront de diagnostiquer, d'identifier et enfin de valoriser ses ressources. Dans cette perspective l'IT permet de créer un environnement d'apprentissage propice à un développement territorial endogène en offrant la possibilité d'une diffusion de connaissances essentielles pour le développement d'un territoire.

A cet égard, il est capital de renforcer l'efficacité de l'état, par son instrument majeur les collectivités locales, à travers la modernisation de gouvernance administrative et institutionnelle. C'est ainsi que le gouvernement œuvre voir des années, à mettre en place « l'administration électronique » structurée autour de trois grandes orientations:

- Répondre aux nouvelles attentes des citoyens ;

[11] Selon les déclarations de plusieurs ministres et walis l'occasion de la rencontre Gouvernement-Walis, tenue le 12 et 13 novembre 2016, au palais de nations club des pins.

- Améliorer la gestion publique ;
- Optimiser les charges et favoriser le développement durable ;

En matière d'interconnexion entre les acteurs socio-économiques : 535 daïras et 1541 communes sont reliées en support optique avec leurs wilayas, et plus de 850 sites administratifs en plus d'un portail dédié à la création d'entreprises « www.jecreemonentreprise.dz », fruit de collaboration entre plusieurs départements ministériels.[12] Ces efforts, consentis par le gouvernement représentent un levier pour les collectivités locales de sorte à ce qu'elles s'orientent rapidement vers le rôle économique et l'instauration d'un nouveau mode de management permettant une organisation efficiente basée sur l'apprentissage collectif. Dans cette perspective, l'IT permet l'échange d'informations stratégique entre les acteurs territoriaux et leur mise en synergie afin d'en favoriser l'émergence des territoires intelligents, en vus d'élaborer par chaque territoire, des projets d'investissement en tenant compte de ses atouts.

V- L'IT un mode de management dédié au pilotage participatif des actions de l'état par les collectivités locales.

Dans ce contexte de transformation économique, le gouvernement algérien a opté pour une forme de gouverner plus participative où l'ensemble des acteurs territoriaux contribuent au développement local. Ce nouveau mode de gouvernance implique une fluidité de circulation d'information entre les acteurs économiques permettant une meilleure connaissance du territoire et une coordination efficiente.

Pour accompagner les missions nouvelles dévolues aux collectivités locales en matière de promotion de l'investissement et d'accompagnement de l'activité économique, il est impératif de mettre en place un processus permettant une plus grande proximité avec le territoire, et une diffusion de l'information stratégique entre les centres de décision. C'est dans ce contexte qu'apparaît le concept de l'IT défini par (**Bertacchini 2004.**)[13] comme : « un processus informationnel et anthropologique, régulier et continu, initié par des acteurs locaux physiquement présents et/ou .distants qui s'approprient les ressources d'un espace en mobilisant puis en transformant l'énergie du système territorial en capacité de projet. De ce fait, l'intelligence territoriale(**IT**) peut être assimilée à la territorialité qui résulte du phénomène d'appropriation des ressources d'un territoire puis aux transferts des compétences entre des catégories d'acteurs locaux de culture différente ». Ainsi, l'IT est un nouveau mode de management dédié au pilotage participatif des actions de l'état par la maîtrise du renseignement économique, l'anticipation du changement et l'utilisation organisée des réseaux d'influence et d'action notamment les collectivités locales au profil d'un projet (**Bruneau, J.M. 2007**). Cette approche postule selon (**Redondo-Toronjo, D. 2007**) que les collectivités locales et l'ensemble des acteurs territoriaux doivent

[12] Selon la déclaration de Madame la ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication à l'occasion de la rencontre gouvernement wali novembre 2016.

[13] Bertacchini , Y. (2004). Entre information et processus de communication : l'intelligence territoriale, ISDM 16, Article n° 156, Mai 2004. P11

s'adapter à l'environnement par la mise en œuvre d'une stratégie cohérente permettant la transformation du territoire en une organisation par projet.(**Moinet, N.al, 2014.**)[14].

VI- Les zones d'activités économiques intelligentes une nouvelle forme d'organisation territoriale en faveur du développement locale.

Dans un contexte de reformes économiques favorisant le passage d'une économie rentière à une économie de production et d'investissement, un programme de développement a été lancé par le ministère de l'Intérieur et des collectivités locales et de l'aménagement du territoire pour créer des zones d'activité économiques au niveau des communes. L'objectif est de créer des espaces et des structures équipés pour recevoir des activités économiques, notamment les petites et moyennes entreprises ou les micros entreprises des jeunes bénéficiant de programmes d'appui à la création d'entreprises (ANSEJ,ANGEM et CNAC). La réussite de ce projet dépend des efforts de tous les acteurs locaux, élus et représentants de l'Etat afin de contribuer au développement économique et social des citoyens et au développement du territoire.[15]

Cette initiative indique que le gouvernement algérien opte pour une forme de gouvernance plus participative basée sur une politique de proximité pour enclencher une dynamique entrepreneuriale constructive où l'ensemble des acteurs territoriaux contribuent au développement local. C'est dans cette optique que s'impose l'IT en tant qu'un système qui répond aux besoins d'une approche territoriale et participative. En Effet, la réussite des zones d'activité économique exige une fluidité de circulation d'informations entre l'ensemble des intervenants dans le domaine de création des entreprises et les collectivités locales afin d'incuber des activités économiques adéquates avec la spécificité de chaque territoire. Cette nouvelle configuration de notre économie postule la mise en place d'un réseau permettant l'échange d'informations entre les acteurs économiques et leur mise en synergie dans le cadre d'une stratégie de développement national.

Figure N°01 : **Schéma de l'approche territoriale et participative**

[14] Moinet, N., & Coussi, O. (2014, May). L'intelligence économique territoriale en France: de l'impulsion politique à la paralysie bureaucratique. In Séminaire international sur l'intelligence économique: un enjeu majeur pour la compétitivité (pp. 13-pages). P142.

[15] L'instruction du ministre de l'intérieur et des collectivités locale numéro 16 daté le 07 novembre 2016, relative a la création des minis zones d'activités économique au niveau des communes.

des zones d'activité économique.

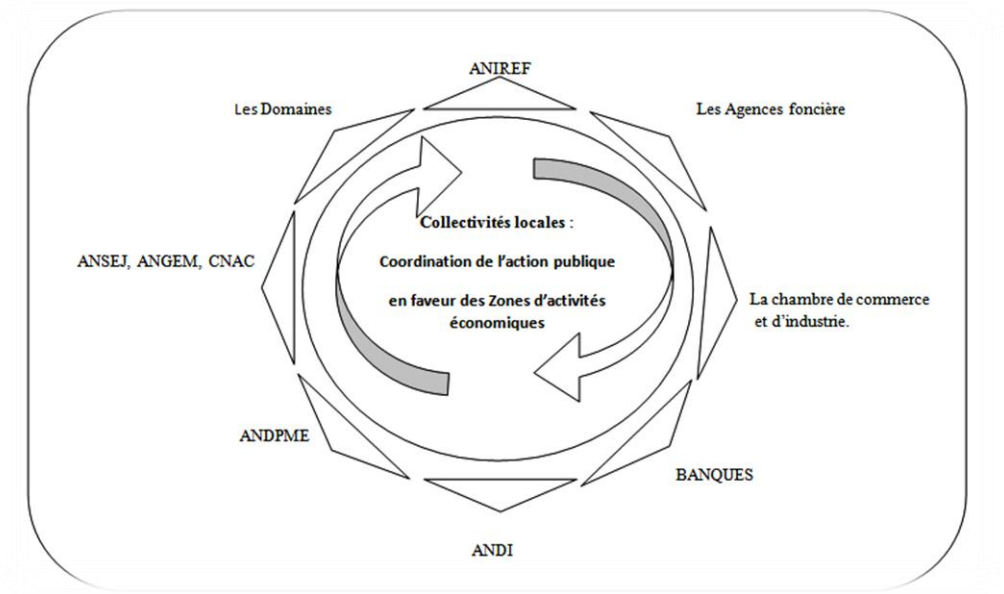

Source: Proposée par les chercheurs

Acteurs économiques	Mission
(ANIREF) : Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière	Faciliter l'émergence d'un marché du foncier économique, dynamique et transparent.
(ANDPME) : Agence nationale de développement et de modernisation des PME	L'encouragement de l'émergence des PME, l'amélioration de leur compétitivité et leur capacité d'exportation ainsi que l'amélioration du taux d'intégration nationale et la promotion de la sous-traitance.
(ANDI) : Agence Nationale de développement de l'investissement	La promotion et l'accompagnement de l'investissement.
(ANSEJ) : Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes	Dispositifs de création des entreprises et soutien à l'emploi.
(CNAC) : Caisse nationale d'assurance-chômage	
(ANGEM) : Agence Nationale de gestion du Micro-crédit en Algérie	
Domaines et agence foncières de la wilaya	Assurer la disponibilité du foncier industriel sur lequel sont établies les zones d'activités économiques.
Les chambres de commerce et d'industrie	Assument une mission représentative, consultative, administrative et d'expansion économique au niveau de leur circonscription territoriale.
Banques	Financement des projets.

Dans cette perspective, l'IT se propose de relier information / action dans le cadre d'un espace de cohérence et d'échange, au service des zones d'activités économiques intelligentes. En effet, l'IT va permettre une meilleure gestion des zones d'activités économiques par la mise en place d'un réseau public-privé et interentreprises au profit de PME/PMI d'un territoire. Cette logique va permettre à l'information de circuler entre l'ensemble des institutions et organes concernés favorisant ainsi l'action collective et la création de nouvelles connaissances qui constitueraient la source d'un avantage concurrentiel pour nos entreprises. Par ailleurs, cette nouvelle approche adoptée par le gouvernement algérien exige des collectivités locales de reconfigurer leur système d'information dans le but d'assurer un appui pour l'activité économique.

VII- Conclusion

L'implication des collectivités locales dans la stratégie de développement national, nécessite une reconfiguration de leurs modes d'organisation et de fonctionnement, pour qu'elles puissent assurer leur rôle économique en s'appuyant sur leurs propres ressources pour encourager et attirer les investissements à leurs territoires. Effectivement, afin de sortir de la dépendance des hydrocarbures, des efforts ont été enregistrées par le gouvernement, en matière de reforme institutionnelle et modernisation de l'administration, ainsi que la rationalisation des dépenses. Mais cela reste insuffisant sans une élaboration d'une stratégie multisectorielle cohérente permettant l'optimisation des capacités de gouvernance des collectivités locales placer au centre de la politique de développement économique national.

L'IT représente un mode de management public dans lequel la maîtrise de l'information stratégique par les collectivités locales amélioreraient la performance économique territoriale à travers une synergie constructive basée sur une interconnexion entre les acteurs locaux.

Références

Books

François, L. (2008). Intelligence territoriale: l'intelligence économique appliquée au territoire. Lavoisier.

Elhias, I., Revel, C., & Moinet, N. (2015). 100 missions d'intelligence économique. Editions L'Harmattan.

Revues

Bertacchini , Y. (2004). Entre information et processus de communication : l'intelligence territoriale, ISDM 16, Article n° 156, Mai 2004.

Gaschet, F., & Lacour, C. (2007). Les systèmes productifs urbains: des clusters aux «clusties». Revue dEconomie Regionale Urbaine, (4), 707-728.

Coissard, S., Fontanel, M., & Zecri, J. L. (2010). Intelligence économique et pôles de compétitivité: de la gestion du capital informationnel à la création d'avantages compétitifs spécifiques. Management Avenir, (2), 270-285.

Moinet, N., & Coussi, O. (2014, May). L'intelligence économique territoriale en France: de l'impulsion politique à la paralysie bureaucratique. In Séminaire international sur l'intelligence économique: un enjeu majeur pour la compétitivité (pp. 13-pages).

Support web

Martre, H., Clerc, P., & Harbulot, C. (1994). Intelligence économique et stratégie des entreprises. Rapport du Commissariat Général au Plan, Paris, La Documentation Française, 17, 82-94

Philippe, B. Y. B. Y. H. (2007, October). La mise en place d'un dispositif d'intelligence économique territoriale dans une municipalité: méthodologie d'un projet de Recherche ingénièrique. In «Veille stratégique, scientifique & technologique»-Systèmes d'Information Elaborée, Bibliométrie, Linguistique, Intelligence Economique- (pp. 107-121).

Loi n° 12-07 du 28 Rabie El Aouel 1433 correspondant au 21 février 2012 relative à la wilaya.

Loi n° 11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune.

Décret exécutif n° 08-101 du 17 Rabie El Aouel 1429 correspondant au 25 mars 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements. . https://www.joradp.dz

L'instruction du ministre de l'intérieur et des collectivités locale numéro 16 daté le 07 novembre 2016, relative a la création des minis zones d'activités économique au niveau des communes.